

Séance du 1^{er} septembre 2026
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°01092026D15

Objet : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe

Date de la convocation et de l'affichage : 26 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 1^{er} septembre 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

NOM Prénom	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
AUGER Marie-Loan	X			
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas			X	
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corinne	X			
CHAPUIS Patrick			X	
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris	X			
DEBERNARDI Séverine	X			
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			

MALLET Nicolas	X			
NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			
PLAGNOL Jean-Luc	X			
RAUX Francis			X	
SCHALLER Ophélie	X			
URBINATI Reynald	X			
VARCIN Marine	X			

Secrétaire de séance : Laurence EXCOFFON

Rapporteur : Perrine NESI, conseillère déléguée aux ressources humaines

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est rappelé qu'un agent des services techniques sera prochainement admis à la retraite, à compter du 1^{er} octobre 2026. Afin de permettre le recrutement du candidat pressenti pour le remplacer, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, correspondant au grade du candidat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des emplois permanents de la collectivité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CREE** un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du chapitre 012
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois permanents

Grade	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35 heures	1	2

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 1^{er} septembre 2026

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,
Jean-Jacques BAZIN

La secrétaire de séance,
Laurence EXCOFFON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Délibération du conseil municipal du 1^{er} septembre 2026 n°01092026D15